



Fédération des chambres
de commerce du Québec | **fccq**

Allocution de madame Françoise Bertrand
Présidente directrice générale
Fédération des chambres de commerce du Québec

**Ouverture des assises nationales sur la préparation du plan
de lutte contre la pauvreté et l'exclusion**

Assemblée nationale du Québec

L'allocution prononcée fait foi

15 juin 2009

Monsieur le Ministre, Madame la Ministre,

La Fédération des chambres de commerce qui, par son réseau de 161 chambres de commerce, représente plus de 40 000 entreprises tant à Montréal que dans toutes les régions du Québec.

La FCCQ suggère que la préparation du prochain plan d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion soit conduite en prenant appui sur cinq réalités :

- La pression fiscale déjà exercée par le gouvernement du Québec sur les particuliers et les entreprises;
- La responsabilité sociale des entreprises;
- La contribution essentielle de l'éducation à la lutte contre les inégalités;
- La formation de la main-d'œuvre, levier pour accroître les revenus d'emploi;
- L'emploi comme moyen privilégié de combattre la pauvreté.

La pression fiscale

On ne résoudra pas les problèmes associés à la pauvreté simplement en ajoutant toujours plus d'argent dans des programmes destinés à lutter contre la pauvreté. Oui, il faut des moyens financiers pour faire reculer la pauvreté, mais ça ne suffit pas.

D'ailleurs, la capacité des gouvernements à augmenter les prélèvements fiscaux pour redistribuer aux plus démunis a ses limites.

Entre 1991 et 2006, la rémunération hebdomadaire moyenne, au Québec, a augmenté de 29 %, et l'indice des prix à la consommation de 28 %. Pendant la même période, les recettes fiscales totales du gouvernement du Québec ont augmenté de 97,3 %. Autrement dit, la croissance des revenus fiscaux fut trois fois supérieure à celle de la rémunération des travailleurs.

L'éducation, premier rempart contre la pauvreté

La Fédération des chambres de commerce et ses membres sont déjà engagés dans des initiatives qui visent à encourager la réussite éducative. Nous reconnaissons que les employeurs ont une responsabilité à cet égard et doivent adopter des comportements qui favorisent la réussite éducative : limite d'heures de travail des étudiants, attention portée aux périodes d'examen, etc.

Il est essentiel que nous contribuions tous à la valorisation de l'éducation et de la qualification professionnelle. L'éducation devrait être la mesure phare d'un plan de prévention de la pauvreté.

La formation de la main-d'œuvre

Compte tenu des changements constants qui s'opèrent dans les milieux de travail, la formation continue de la main-d'œuvre active devient une condition essentielle de prospérité. Les entreprises québécoises consacrent déjà plus de 1,5 milliard de dollars chaque année pour former la main-d'œuvre à leur emploi. Ces investissements ne peuvent que s'accroître dans l'avenir prévisible.

Le relèvement et la mise à jour des compétences, c'est aussi l'affaire des personnes en emploi et des chômeurs. Les entreprises ne peuvent pas relever seules ce défi.

C'est pourquoi la Fédération soutient activement la Commission des partenaires du marché du travail et préside la table de l'éducation sur le rapprochement.

L'emploi, moyen privilégié de combattre la pauvreté

La Fédération croit fermement que c'est d'abord par l'emploi que l'on sort de la pauvreté. Il y a certes des études qui ont révélé la réalité des « travailleurs pauvres », surtout aux États-Unis. Au Québec, de nombreuses mesures de protection des travailleurs à faible revenu ont pour effet d'améliorer le sort de ces salariés, de rendre le travail payant. Parmi ces mesures, soulignons :

le taux de salaire minimum qui se situe parmi les plus élevés d'Amérique du Nord, le faible taux d'imposition des personnes et familles à faible revenu, la prime au travail, les garderies à 7 \$, l'aide au logement et aux familles et la Fédération souscrit aux mesures du Pacte pour l'emploi.

Par ailleurs, pour maintenir et créer des emplois, il faut du développement, de la croissance économique.

Avec la rareté de main-d'œuvre et même les pénuries qui s'annoncent, l'emploi devient de plus en plus accessible, ce qui devrait faire reculer la pauvreté.

Malgré ce contexte, il y a aura toujours des chômeurs et des personnes exclues et il faut leur venir en aide. Mais il faut que les régimes d'aide s'attaquent à la cause première du chômage et du sous-emploi, soit le manque de qualification professionnelle.

On ne voit pas pourquoi, en cette ère de l'économie du savoir, les prestataires d'assurance-emploi ne seraient pas tenus de consacrer une partie de leur période de chômage à la formation.

En terminant, reconnaissons qu'on ne peut pas lutter contre la pauvreté sans faire appel à la responsabilité des personnes.

Soyez assuré que le réseau des chambres de commerce et les entreprises assument leur responsabilité sociale par déjà de multiples charges découlant de nos choix de société. Mais à cela s'ajoutent leurs nombreuses implications dans les domaines culturels, de la santé, sociaux, sportifs. Il ne saurait être donc question de nouvelles impositions, obligation aux règlements. Contribuer, oui, être surtaxé, non.

Crédits d'impôts et autres avantages des entreprises

Une impression que nous tenons à réfuter, celle voulant que les entreprises retirent, en crédits d'impôt et autres avantages fiscaux, un montant égal ou supérieur à leurs contributions aux

recettes du gouvernement. En 2006, après avoir payé plus de **12,5 milliards aux recettes fiscales** (en plus de leur contribution à la CSST), les entreprises du Québec **ont bénéficié de programmes et mesures de nature fiscale pour un montant total de 2,8 milliards \$.**

Les entreprises, les entrepreneurs et les personnes disposant de bons revenus créent en outre des fondations qui à elles seules ont contribué pour un montant de 2,6 milliards de dollars. Une grande partie de ces fonds servent à venir en aide aux personnes et milieux défavorisés. De plus, plusieurs entreprises contribuent sans créer de fondation.